

L'INDUSTRIE

LE CAS DE LA MICHELIN—LE PROJET AMÉRICAIN D'IMPOSITION DE DROITS DE CONTREPARTIE—LE CAS DES AUTRES FABRICANTS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vu, d'une part, l'intention du gouvernement américain d'imposer un droit compensateur sur les pneus Michelin exportés de la Nouvelle-Écosse aux États-Unis et, d'autre part, la déclaration que le ministre a faite à Halifax en fin de semaine et selon laquelle cette mesure pouvait constituer un obstacle «très sérieux» à l'ensemble du programme de stimulants à l'expansion régionale du gouvernement fédéral, le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre s'il est parfaitement au fait de la politique américaine en ce domaine et, plus précisément, si les Américains entendent recourir à cette politique contre d'autres entreprises qui touchent des subventions du MEER?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le Trésor des États-Unis a été saisi d'une plainte portant que les pneus Michelin-X à carcasse radiale et à armature d'acier exportés du Canada aux États-Unis étaient l'objet de primes ou de subventions. Or, en vertu d'une loi américaine, le Trésor est tenu de procéder à une enquête dès qu'il reçoit une plainte circonstanciée, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'une décision définitive sera prise ni que des droits compensateurs seront imposés. Tout dépend des résultats de l'enquête. Pour autant que nous sachions, les États-Unis n'envisagent pas de frapper d'un droit compensateur les produits d'autres maisons qui touchent des subventions du MEER.

• (1440)

M. Broadbent: Cette initiative, nos représentants à Washington ont-ils établi qui l'avait prise? Cette plainte a-t-elle été formulée par une entreprise américaine, ou est-elle en réalité l'effet de la politique des États-Unis? Si je pose ces questions, c'est que nous continuons à négocier des accords commerciaux avec les États-Unis. On a fait état de deux ou trois objections contre notre programme du MEER qui est une importante question gouvernementale. Le ministre pourrait-il nous dire si les mesures prises à l'endroit de la société Michelin correspondent aux désirs des États-Unis, ou si c'est une personne qui, la première, a formulé une objection?

L'hon. M. Turner: L'accusé de réception d'une plainte a une teneur assez générale; toutefois, la plainte semble se fonder sur le fait que l'aide dont la société bénéficie tant de la part du gouvernement de la Nouvelle-Écosse que du ministère de l'Expansion économique régionale constitue, au regard de la loi américaine, une prime ou une subvention à l'exportation. Nous ignorons pour le moment qui a formulé cette plainte.

M. Broadbent: Le ministre peut-il nous dire si son ministère ou un autre ministère ont étudié les répercussions de cet événement sur l'industrie du pneu dans l'Ontario qui déjà fonctionne au ralenti? Les effectifs de cette industrie sont à l'heure actuelle de 11,000 travailleurs. Le gouvernement sait-il quelles seront les répercussions si le gouvernement américain réussit à diminuer les exportations vers les États-Unis et que ces pneus sont écoulés soudainement sur le marché canadien?

L'hon. M. Turner: Je ne suis pas votre raisonnement. Votre plainte, si nous comprenons bien, découle du fait que la Société de pneus Michelin de la Nouvelle-Écosse a reçu une prime ou une subvention de la province ou du gouvernement fédéral en vertu du programme du MEER. Cela ne s'appliquerait pas nécessairement aux usines de l'Ontario.

M. Broadbent: Je vais essayer de préciser ma pensée à l'intention du ministre. Si l'initiative américaine réussit, la Michelin ne pourra plus exporter ses pneus aux États-Unis, comme elle comptait le faire. La société est sur le point de fabriquer ces pneus, et elle sera donc obligée de trouver un débouché, qui sera vraisemblablement le marché canadien. Le gouvernement a-t-il songé à ce que cela signifierait pour cette industrie en Ontario, surtout, où déjà les fabriques de pneus ne produisent pas à plein rendement?

L'hon. M. Turner: La question comprend trop d'hypothèses pour que je puisse vraiment y répondre.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Il n'y a rien d'hypothétique dans cette question, monsieur l'Orateur, bien que l'on puisse se demander dans quel ordre le ministre voudrait accomplir les choses qu'on lui demande de faire. Y a-t-il un obstacle insurmontable à ce que le ministre, comme il l'a dit lui-même, prenne un bon repas et ait un long entretien dans une atmosphère détendue avec le secrétaire au Trésor des États-Unis? Un problème se pose-t-il ou pourrait-on organiser une telle rencontre?

L'hon. M. Turner: Je ne vois aucun problème, monsieur l'Orateur.

* * *

LES PENSIONS

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LES INSTANCES DE QUÉBEC AU SUJET DE L'AMENDEMENT À LA LOI

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le gouvernement canadien a-t-il reçu des instances officielles du gouvernement du Québec lui exprimant son mécontentement quant au nouveau budget fédéral ou à propos de la nouvelle loi sur la sécurité de la vieillesse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur le président, pas à ma connaissance.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE RÉGIME DE REVENU FAMILIAL GARANTI—L'ÉTUDE DU BILL EN COMITÉ

[Traduction]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Ma question était destinée au président du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, mais je l'adresserai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dirait-il à la Chambre s'il a encouragé le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales à étudier le bill C-170 qui lui a été